

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 17

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



d'après F. Rouge

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement } Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50
Étranger, port en sus.
Compte de chèques postaux **II. 1160**

Annonces } 30 centimes la ligne ou son espace.
Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



PE L'ETAT CIVI.

NOT parâi ! elli l'Etat civi, lâi a pas onna pllièce dein lo paï qu'on ein ausse atant fauta. Dza tot petit, qu'on n'è pas pllie gros qu'onna gueliama de patte, que lo tire-modò no fâ vère lo sèlâo dèvant qu'on vâie lè z'èpèlue, qu'on è nu quemet on vermè, on a fauta de l'Etat civi. Pétabosson no marque su son grand lâivro et décide s'on è on valet ào bin onna fêmalla. Et pu faut ître bin conteint que sè trompa pas, rappoo ào militéro... Pllie tâ, quand onna tsermalâre no z'a attrapâ on iâdzo pè lo cou et que vo bete sè botse su voutrè potte, on lâi dit : « Vu tè menâ à l'Etat civi ! » Et pu po fini, quand la moo vo fot on crotse-pi, po que lè dzein crâyant que vo z'îte sobra à tsavon, faut que Pétabosson lâi ausse passâ. Lâi a pas de nanî autrameint.

Clliâo Pétabosson ein ouïant dâi iâdzo dâi courieuse. Se vo lè redio vouâ, l'è pî po que vo lè z'âoblliâ pas.

On coup, — vo vo z'ein rappelâde, vo, lè vilhio, — l'è on marchand de caïon que vint po on boubo, on novî citoyen de la terra. S'agit de lo marquâ su lo lâivro. Pétabosson étâi su lo pas de porta et lo maquignon lâi raconte l'affère.

— Eintrâ, que fâ l'Etat civi. Vo mè montrerà voutrè papâ. Aprî cein, on verra.

— N'è pas on verrat, que fâ lo câenî, l'è onna caïetta!

On outro coup, onna fêmalla vint écrire sè z'annonce tota soletta.

— Et voutron amouâirâo, que fâ lo pètabosson.

— Quemet cein !

— Oï, voutron tsermallâ.

Et la pouâra l'a repondu :

— Mè que crâyé que la Coumouna fournessâi tot !

Et po stasse que s'è passâie l'autr'hî et que la tigno d'on menistre. Sti coup se n'è pas veretâ-blliâ, n'è pas ma fauta. Einfn, la vaicé tote pelietta.

Manuvet et la Manuvetta que l'avant quarante ans eintre lè douî l'arrevant vè Pétabosson po lâo maryâ.

— Mon hommo n'è pas quie ! que dit Madama l'Officière de l'Etat civi. D'ailleu vo lâi âi rein de et ne savâi pas que vo voliâvi vo passâ la cordâ ào cou vouâ.

— Na, cein l'è bin veré. On s'è decidâ tot astout de fère noutron voyâdzo de noce vouâ, du que plliâo. Adan, quand revint-te lo monsu ?

— Pas dèvant sti tantoût.

— L'è que l'è maulési d'atteindre, fâ lo Manuvet. Vouâ on avâi lezi.

Adan, la Manuvetta, que n'avâi oncoça rein de, fâ dinse :

— Eh bin ! sâ-to, Manuvet, du que Pétabosson n'è pas quie, on vâo adî fère noutra verya de noce

pè Dzenèva. Sarâi adî atant de fé et pu, on sè mâryera ein revegneint ! I-to d'accò ?

Lâi a rein que lè femme po trovâ dinse tot tsaud lo remido. Marc à Louis.

A PROPOS D'ORTHOGRAPHE.

AUTREFOIS, dans la société la plus raffinée, on usait d'une syntaxe très rudimentaire et l'on peut affirmer que l'orthographe n'a jamais embarrassé les gens d'esprit. Ainsi La Rochefoucauld, Saint-Simon et Mme de Sévigné ont laissé des chefs-d'œuvre littéraires dont l'orthographe était des plus fantaisistes, ce qui n'a pas empêché ces chefs-d'œuvre de passer à la postérité et d'être abondamment lus et commentés dans nos écoles.

L'orthographe fut souvent une affaire de mode. C'est ainsi qu'au temps de Marie de Médicis, par une façon de prononcer le français à l'italienne, on arriva à substituer le son « ai » au son « oi » dans presque toutes les finales sans pour cela modifier l'écriture. Exemple : « Les François combattoient les Anglois ». Ainsi s'est formée une tradition. Et voilà comment « reine » a remplacé « royne », féminin de « roy ».

Quant aux difficultés et aux embûches de la langue française, elles continuent à subsister et les étrangers n'arrivent pas à comprendre pourquoi nous écrivons, par exemple : « Les poules du couvent couvent » ou : « Nous portions des portions de viande » ou encore : « Nous relations nos relations » et : « Nos fils ont cassé ces fils. »

Alphonse Allais, qui fut l'un de nos meilleurs humoristes, a jadis publié ce distique amusant pour démontrer « l'inanité de la consonne d'apui » :

*Les gens de la maison Dubois, à Bône scient
Dans la froide saison du bois à bon escient.*

« C'est vraiment triste, ajoutait-il, d'avoir les vingt-deux dernières lettres pareilles et ne pas arriver à rimer. » Quoi de plus juste que cette observation ?

Mais le temps a passé. Aujourd'hui, l'instruction est largement répandue et l'enseignement de l'orthographe jouit de toutes sortes de faveurs auprès des pédagogues de notre temps. Si le jour de l'examen, les experts ne jugent plus de la valeur d'un maître d'école par le nombre de dictées, exemptes de fautes, fournies par les élèves, il n'en reste pas moins qu'une classe « forte en orthographe » jouit de la plus haute considération.

C'est vers la fin de mars que, dans tout le canton, les membres des commissions scolaires ont pénétré dans les classes et y ont apporté une enveloppe grise ou jaune contenant, avec les sujets de composition, la fameuse dictée d'examen. Cette dictée contient certaines difficultés, cela va sans dire, et que les petits écoliers ont surmonté tant bien que mal. Afin de rappeler à messieurs les experts que tout jugement, quel qu'il soit, doit, avant tout être empreint d'indulgence, je me permettrai de leur rappeler que Prosper Mérimée, l'écrivain bien connu, critiquait un jour, au château de Compiègne, les singularités de l'orthographe. L'empereur Napoléon III et l'impératrice lui donnaient la réplique en défendant la thèse contraire. Afin de convertir le couple impérial ainsi que les nombreux courtisans réunis dans ce salon, Mérimée imagina de leur dicter le

morceau suivant. En un clin d'œil le salon fut transformé en salle d'école et les plus hauts dignitaires de l'empire, comme les plus jolies femmes de l'époque, devinrent des écoliers attentifs.

Dictée :

« Pour parler sans ambiguïté, ce dîner à Sainte-Adresse, près du Havre, malgré les effluves embaumés de la mer, malgré les vins de très bons crus, les cuisseaux de veau et les cuissots de chevreuil prodigués par l'amphitryon, fut un vrai guépier. Quelles que soient, quelque qu'exiguës qu'aient pu paraître, à côté de la somme due, les arrhes qu'étaieint censé avoir données la douairière et le marguillier, il était infâme d'en vouloir, pour cela, à ces fusiliers jumeaux et mal bâtis, et de leur infliger une râclée, alors qu'ils ne songeaient qu'à prendre des rafraîchissements avec leurs coreligionnaires. Quoiqu'il en soit, c'est bien à tort que la douairière, par un contresens exorbitant, s'est laissée entraîner à prendre un râteau et qu'elle s'est crue obligée de frapper l'exigeant marguillier sur son omoplate vieillie. Deux alvéoles furent brisées, une dysenterie se déclara, suivie d'une phthisie.

— Par saint Martin, quelle hémorragie ! s'écria la bêtite.

A cet événement, saisissant son goupillon, ridicule excédent de bagage, il la poursuit dans l'église tout entière. »

L'histoire ne dit pas si Prosper Mérimée établit un tableau d'examen avec les noms, prénoms et année de naissance de ses élèves improvisés. On ne sait pas non plus s'il leur assigna à chacun une note d'après l'échelle officielle et s'il établit une moyenne générale. Par contre, on sait que le lauréat fut un étranger, le prince Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris dont la dictée ne comptait, sauf erreur, que trois ou quatre fautes. Le record du nombre de fautes fut détenu, ce jour-là, par une étrangère également, Eugénie de Montijo, impératrice des Français.

Alexandre Dumas fils, lequel fit paraître, il dix-huit fautes, et qui se serait vu assigner la note 5, par n'importe quel expert de nos écoles vaudoises, invita très aimablement l'Autrichien Metternich à donner des leçons d'orthographe aux académiciens de l'époque.

Jean des Sapins.

LE LIT.

LE village de Brenens possédait, entr'autres immeubles communaux, certain bâtiment d'un aspect à faire pleurer. Non qu'il fut très laid en lui-même. Il était fait de bonnes pierres, datant d'une époque où l'on bâtissait sérieusement, bien proportionné en toutes ses parties, il avait un toit de tuiles et un auvent pour protéger la façade... Mais tout cela, la façade, les tuiles, les pierres, les fenêtres sans vitres, les contrevents sans vernis, tout avait un air lugubre à faire peur aux petits enfants. Pas une plate-bande à côté de la porte d'entrée, pas un brin d'herbe dans ce qui avait été le jardin, pas même un moineau sous le toit. L'intérieur correspondait, et on aurait pu aller loin avant de trouver pire misère que celle où vivaient les trois hommes qui habitaient là, à savoir : Martial Dessez dit Mitaine, Aimé Bourboen dit Jambonneau et Bobine dont personne, si ce n'est peut-être l'a-